|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2017/13 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale14 juillet 2017FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail des dispositions générales de sécurité**

**113e session**

Genève, 10‑13 octobre 2017

Point 1 de l’ordre du jour

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la 113e session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 10 octobre 2017 à 9 h 30 et s’achèvera le 13 octobre 2017 à 12 h 30.

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Amendements aux Règlements sur les autobus et les autocars :

a) Règlement no 107 (Véhicules des catégories M2 et M3) ;

b) Règlement no 118 (Comportement au feu des matériaux).

3. Règlement no 34 (Prévention des incendies).

4. Amendements aux Règlements relatifs aux vitrages de sécurité :

a) Règlement no 43 (Vitrages de sécurité) ;

b) Règlement technique mondial no 6 (Vitrages de sécurité).

5. Sensibilisation à la proximité d’usagers de la route vulnérables :

a) Règlement no 46 (Dispositifs de vision indirecte) ;

b) Nouveau Règlement sur les systèmes de surveillance de l’angle mort.

6. Amendements aux Règlements concernant les véhicules fonctionnant au gaz :

a) Règlement no 67 (Véhicules alimentés au GPL) ;

b) Règlement no 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL).

7. Règlement no 73 (Dispositifs de protection latérale).

8. Règlement no 93 (Dispositifs contre l’encastrement à l’avant).

9. Règlement no 116 (Dispositifs antivol et systèmes d’alarme).

10. Règlement no 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).

11. Règlement no 122 (Systèmes de chauffage).

12. Systèmes automatiques d’appel d’urgence.

13. Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (HTIEV).

14. Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

15. Élection du Bureau.

16. Questions diverses.

 II. Annotations

L’ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du GRSG (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2017/13/Add.1).

1. \* Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grsg@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l’adresse : http://documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la CEE (https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=MLzcLr). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse : http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html. [↑](#footnote-ref-3)